

La loi sur l'air du 30 décembre 1996 reconnaît à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé.

La fédération ATMO

430, Rue de la Belle Eau
 Z.I des Landiers Nord
 73000 CHAMBERY

Tél. 04.79.69.05.43
 Fax. 04.79.62.64.59

air-aps@atmo-rhonealpes.org



Elle regroupe toutes les associations agréées par le ministère en charge de l'environnement pour mesurer la qualité de l'air en France.

Air-APS veille sur l'Air de 3 départements:
 l'Ain (01),
 la Savoie (73)
 et la Haute-Savoie (74).



Ses Missions

SURVEILLER

grâce à l'implantation de stations de mesure ou par modélisation.

ETUDIER

pour comprendre et connaître les phénomènes liés à la pollution.

COOPERER

en travaillant avec nos homologues suisses et italiens car l'air n'a pas de frontière.

INFORMER

la population en continu de la qualité de l'air qu'elle respire.

SENSIBILISER

en effectuant des séances d'informations pour rendre chacun responsable de ses comportements.

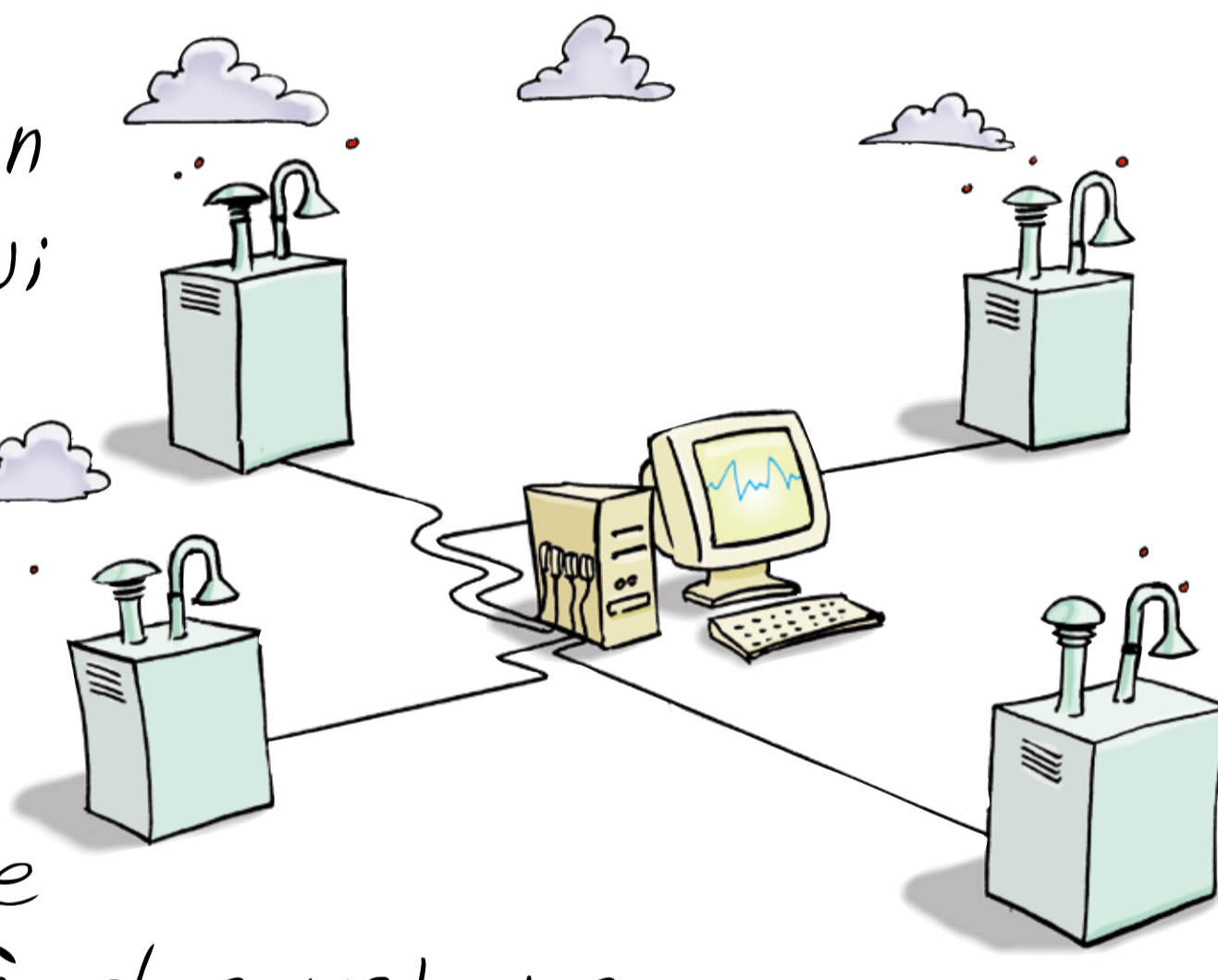
ALERTER

en cas de pics de pollution

Air-APS mesure Comment ça fonctionne ?

I. Les stations de référence prélèvent l'air au rythme de notre respiration, l'achemine vers un analyseur (un par polluant) qui envoie le résultat via le réseau téléphonique jusqu'au poste central informatique de Chambéry.

Le personnel d'Air-APS vérifie ces mesures et les compare à des valeurs réglementaires, établies en fonction des connaissances scientifiques des impacts sur la santé. Ceci permet donc d'évaluer la qualité de l'air que l'on respire et d'alerter si besoin la préfecture lorsqu'il y a un risque.



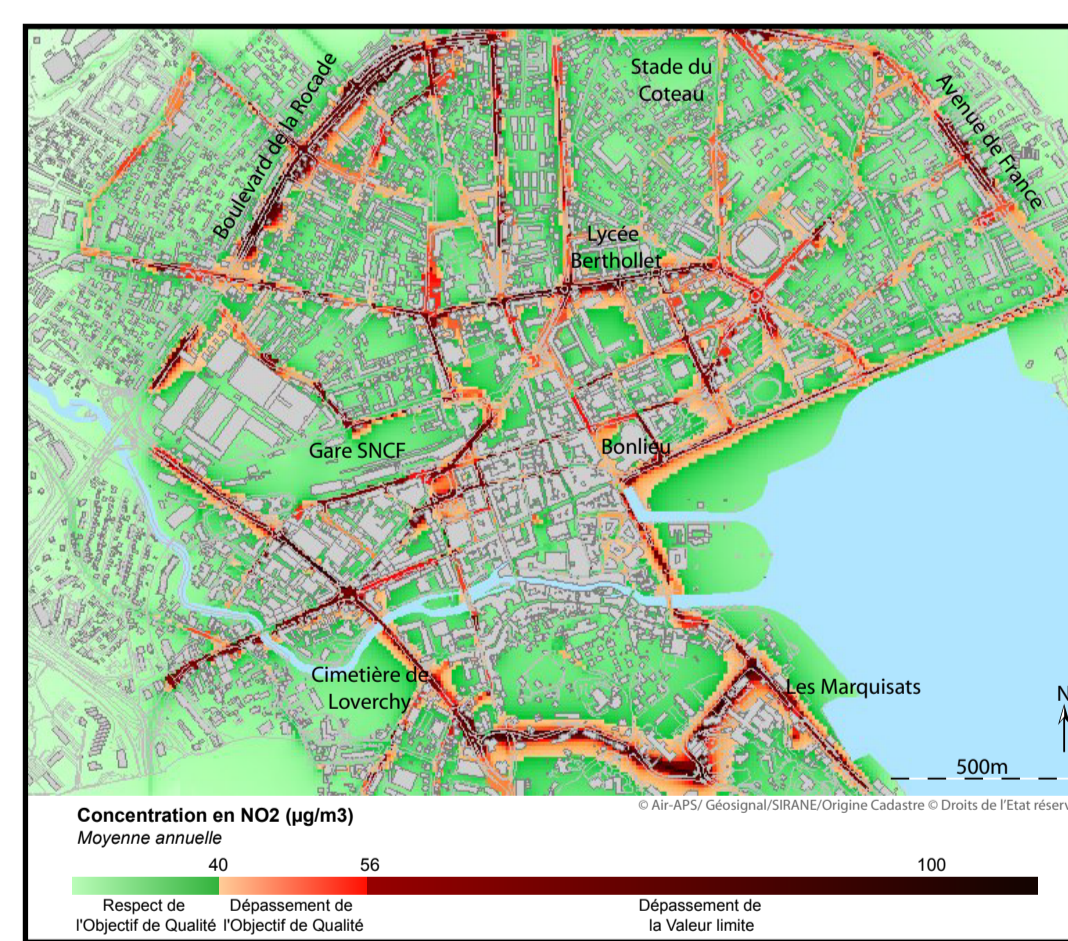
II.



Des études ponctuelles complètent ce dispositif fixe et permettent à l'aide de cabines mobiles de connaître la qualité de l'air sur des zones qui ne nécessitent pas une surveillance permanente.

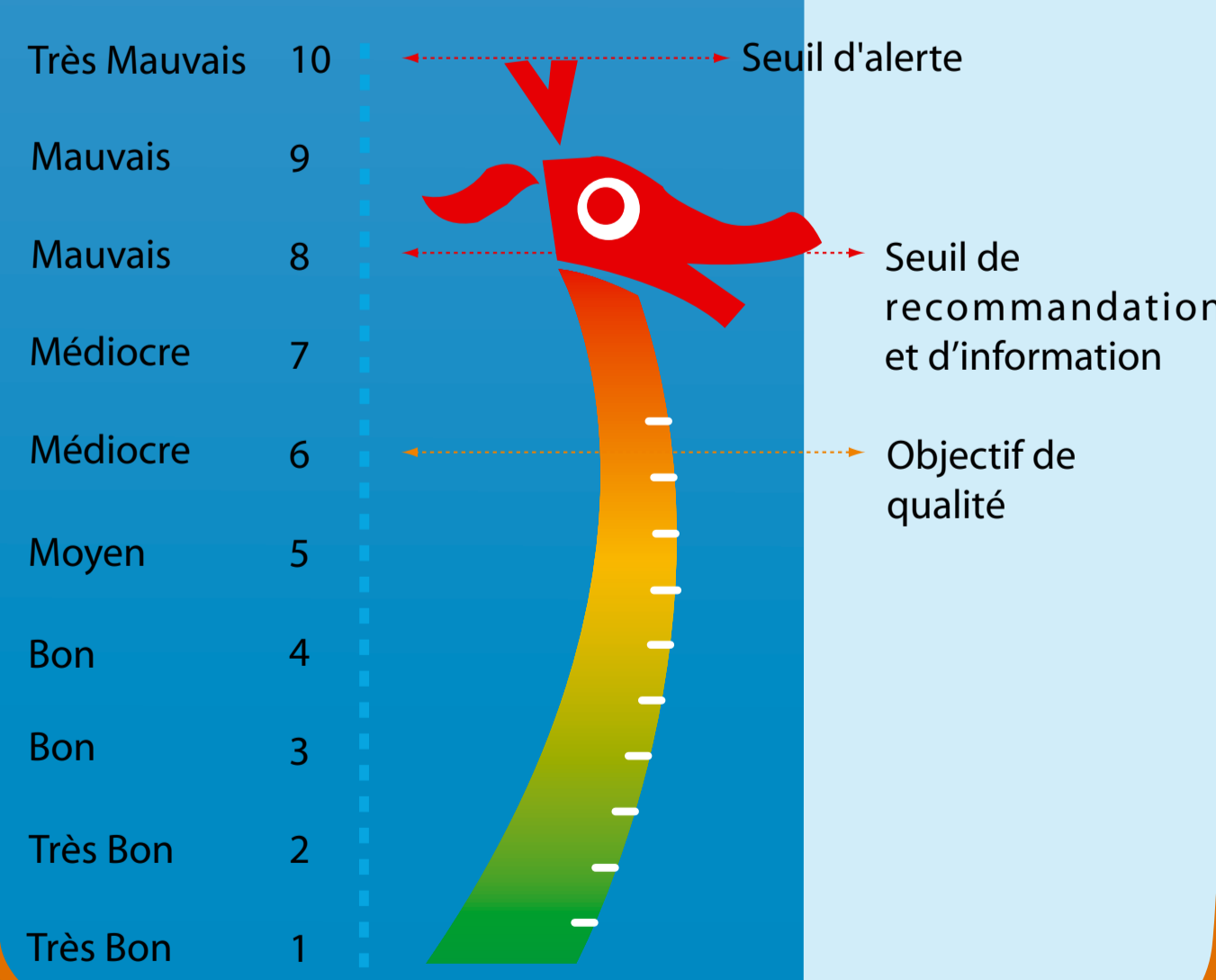
III.

Comme des cartes météorologiques, des cartographies de la pollution sont réalisées pour connaître et anticiper les phénomènes. Ces outils permettent de connaître les impacts sur la qualité de l'Air des politiques d'Aménagement.

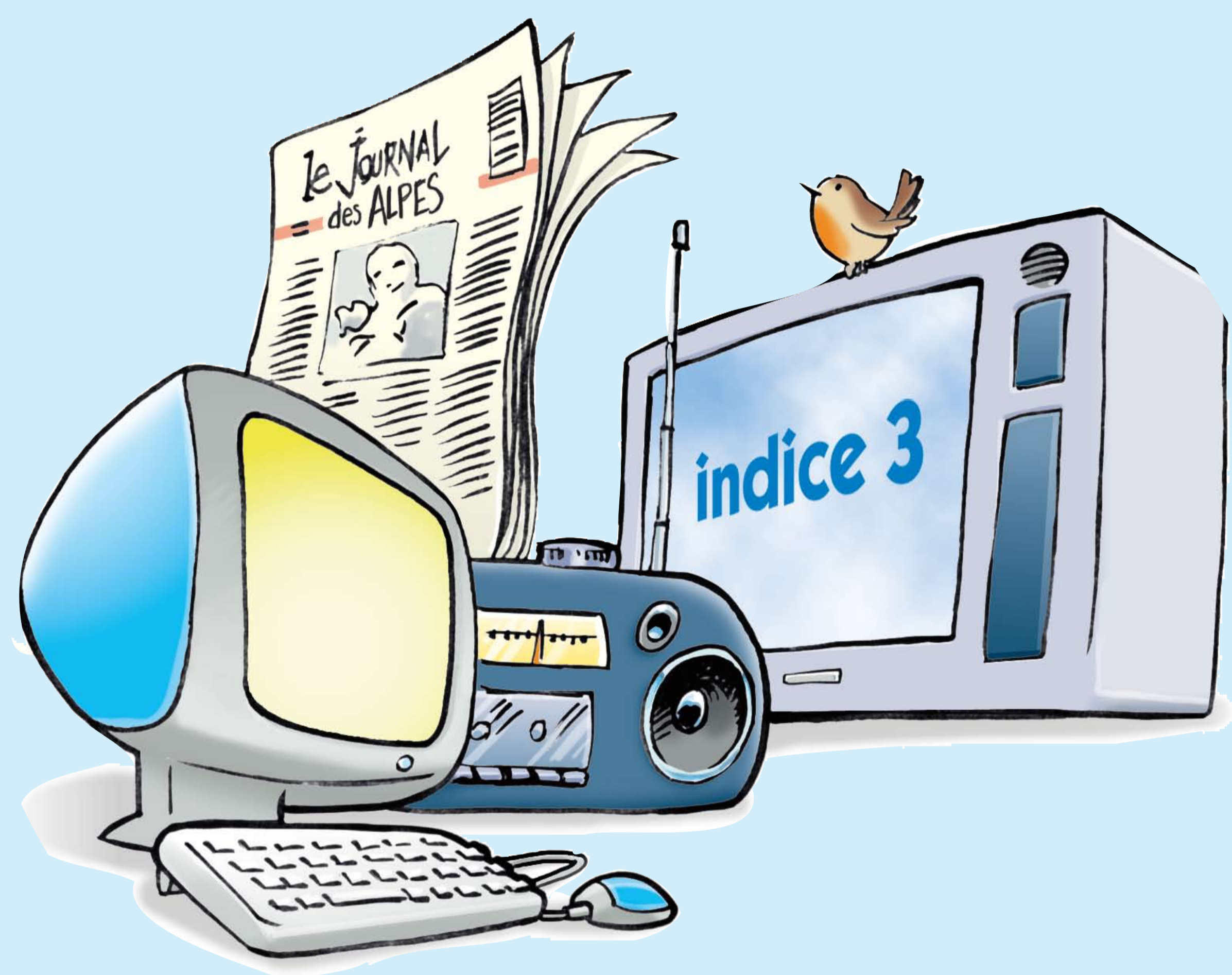


L'indice ATMO

L'indice ATMO donne une information globale sur la qualité de l'air. Il est calculé tous les jours, pour chaque agglomération, à partir des concentrations de quatre polluants : l'ozone, le dioxyde de carbone, le dioxyde de soufre et les particules en suspension. Il varie de 1 (qualité de l'air très bonne) à 10 (qualité de l'air très mauvaise).



Air-APS informe



Les mesures sont actualisées en temps réel sur le site internet www.atmo-rhonealpes.org

Un serveur vocal accessible 24h/24 au 04.79.69.96.96

Tous les jours, l'indice ATMO est calculé et diffusé dans les différents médias locaux (journaux et radios).

lorsque la concentration d'un des trois polluants (ozone, dioxyde d'azote ou dioxyde de soufre) dépasse les valeurs réglementaires sur une agglomération, Air-APS en informe la préfecture qui met en place des procédures adaptées.

